

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 23 janvier 2020

Candidature au label Grand Site de France
Estuaire de la Charente et l'Arsenal de Rochefort.

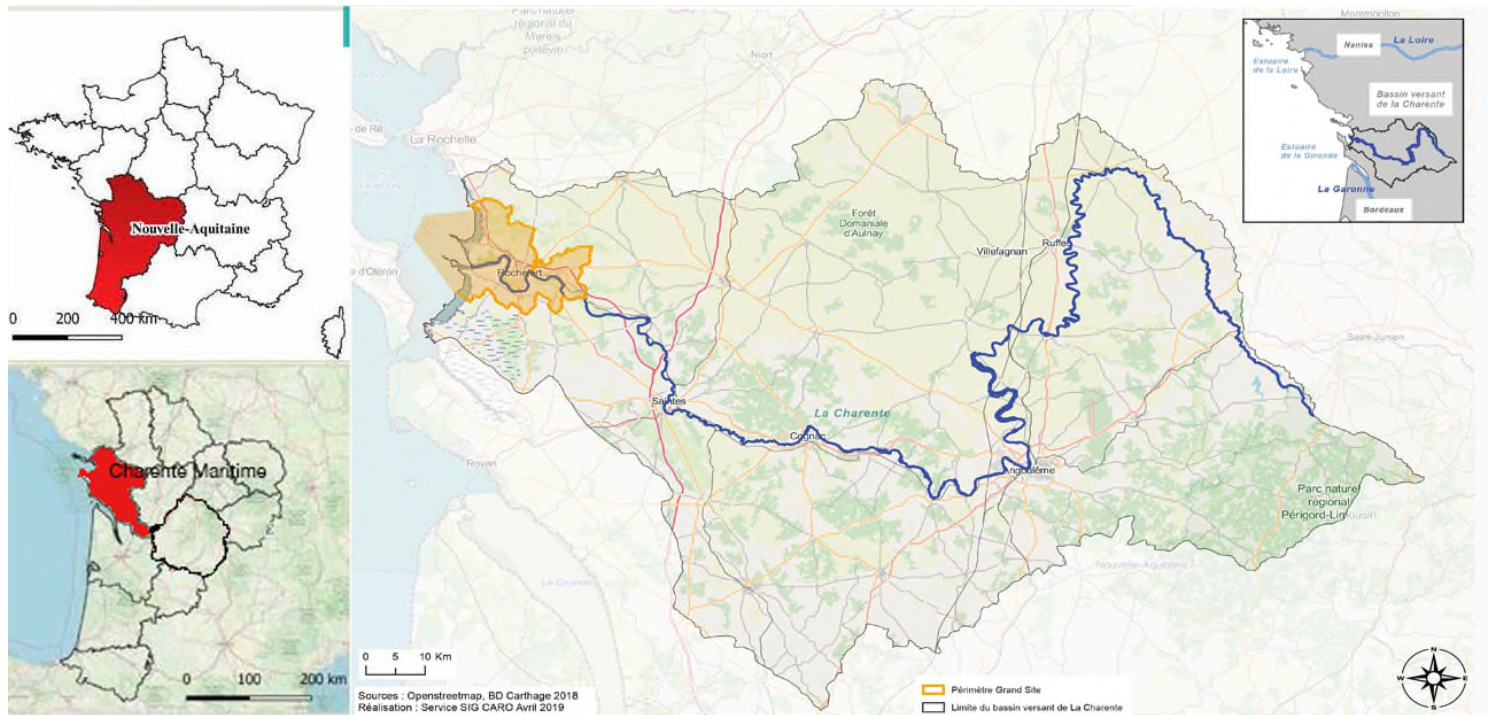
Rapport CGEDD n°013096-01

établi par

Dominique Michel

Architecte et urbaniste générale de l'Etat

Janvier 2020



Situation du Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort (en jaune) dans le bassin versant de la Charente – CARO-DM



Carrelets sur l'île Madame – ph. DM

1. Des paysages maritimes et terrestres et un patrimoine historique d'exception

La candidature au label Grand Site de France ¹ soumise aujourd'hui à votre commission est présentée par la communauté d'agglomération de Rochefort Océan (CARO). Ce projet s'intéresse à la partie de l'estuaire de la Charente qui s'étend de Saint-Hippolyte et Cabariot, lieu de confluence de la Boutonne avec la Charente en amont, jusqu'à la mer des Pertuis, avec Port-des-Barques et Fouras à l'embouchure de la Charente. Le projet de Grand Site s'organise sur un territoire où deux milieux aux caractéristiques paysagères particulières coexistent : le front de mer et le fond de l'estuaire. Il concerne 15 communes et un secteur maritime important avec l'île d'Aix, l'île Madame, Fort Boyard et la baie d'Yves. Ce territoire est situé dans le département de la Charente-Maritime (région Nouvelle-Aquitaine) entre Aunis et Saintonge.

1.1. Des patrimoines naturel et culturel reconnus

La qualité incontestable du site justifie pleinement cette candidature, comme elle a justifié, le 22 août 2013, la reconnaissance par la Nation de ces paysages historiques, avec le classement d'un territoire qui occupe une superficie de 17 300 hectares ² et qui constitue le cœur du Grand Site. Il s'agit d'un paysage évolutif, fragile, aux limites qui se dérobent à la vue, aux horizons mouvants.

Emmanuel Lopez ³ évoquait dans la préface d'un ouvrage consacré à l'estuaire de la Charente « *la poésie d'un territoire-archipel dont les points les plus hauts, les anciennes îles, ne sont qu'à quelques mètres au-dessus des eaux et où la frontière entre la terre et la mer est mouvante et ténue. [...] À trente kilomètres de l'Atlantique, chargé de limon et bordé de roselières et de vastes marais sans fin, "le plus beau ruisseau du royaume" de François 1^{er} prend la couleur tropicale du café au lait et s'évase pour recevoir, deux fois par jour, la vague de l'océan* ⁴ ».

Le paysage de l'estuaire de la Charente est également marqué par la construction de l'arsenal et de son système défensif, engagée en 1666 par Colbert à la demande de Louis XIV, à l'origine de Rochefort, ville au patrimoine historique et monumental exceptionnel et site patrimonial remarquable (SPR) (annexes 1 et 2). Cette combinaison patrimoine naturel / patrimoine culturel, que traduit fort bien la labellisation Ville d'Art et d'Histoire de Rochefort et la démarche Grand Site de France entreprise par la CARO, se ressent sur tout le territoire. L'installation de bourgs le long du fleuve sur les anciennes îles, les infrastructures de franchissement telles que le pont transbordeur dans un paysage très particulier composé de terre, d'eau et de limon, milieux humides que les hommes s'efforcent de réguler depuis le Moyen Âge, renforcent et enrichissent le dialogue des patrimoines culturel et naturel.

1.2. Une fréquentation touristique tendue pour quelques sites majeurs, sur un territoire densément habité

Les centres d'intérêt et les sites patrimoniaux sont nombreux. Au tourisme balnéaire qui s'est développé dès l'après-guerre à Fouras et sur l'île d'Aix, se sont ajoutés les tourisms culturel et thermal (Rochefort est la 6^e station thermale de France).

Quoique bien répartis sur le territoire, ces éléments patrimoniaux génèrent une fréquentation qui, en été, se concentre essentiellement sur six sites majeurs : la pointe de la Fumée, l'île d'Aix, le site de la Corderie Royale, Port-des-Barques-île Madame et le pont transbordeur, avec des flux de visiteurs d'un site à l'autre limités. En période estivale, la capacité d'accueil de certains sites est dépassée et incite à réfléchir à un mode de répartition plus équilibré des flux.

Par ailleurs, les évolutions observées ces dernières années sur le développement urbain de la CARO nécessitent une veille sur l'aménagement de l'espace rural, où l'extension des zones urbanisées, principalement composées d'habitat pavillonnaire, doit être maîtrisée.

2. Avec la démarche Grand Site, la recherche d'un équilibre entre préservation des paysages urbains historiques et naturels et développement du territoire

La candidature au label Grand Site de France de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort est le résultat d'une démarche entreprise dès 2010, à la suite de l'abandon de la candidature de

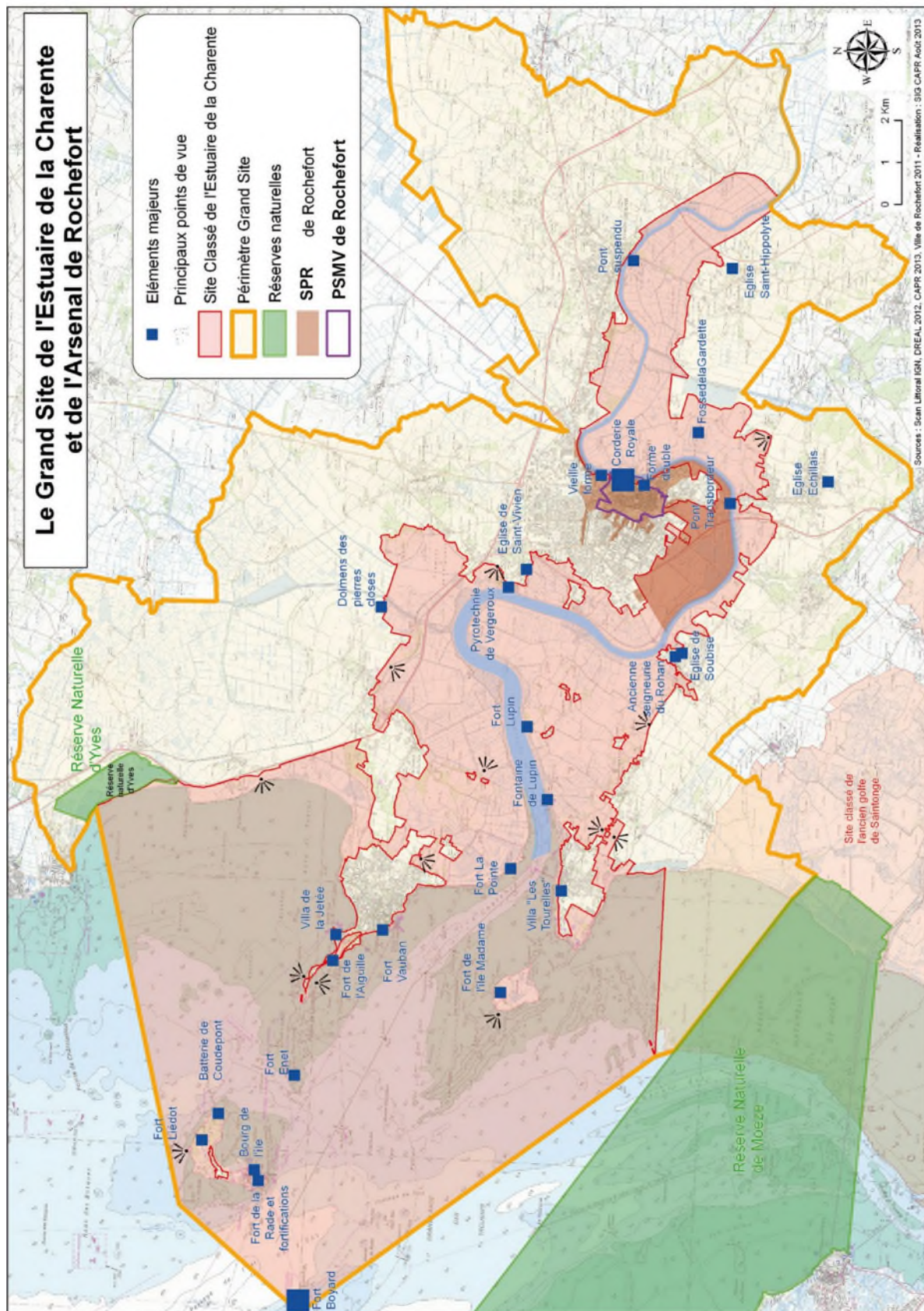
¹ Article L341-15-1 du code de l'environnement : « Le label " Grand Site de France " peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. »

² Dont 10 110 hectares en mer.

³ Emmanuel Lopez fut le directeur du Conservatoire du littoral de 1975 à 2009.

⁴ Denis Clavreul, *Rochefort et l'estuaire de la Charente*, éditions Equinoxe, mai 2018.

l'arsenal de Rochefort à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'opération Grand Site (OGS), lancée officiellement en 2013, a permis d'engager des actions remarquables sur le territoire de l'agglomération sur la période 2013-2019.



Carte du Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort et du site classé de l'estuaire de la Charente – CARO

2.1. Historique et périmètre de l'opération Grand Site

Je ne reprends pas l'historique de l'OGS ni la délimitation de son périmètre (superficie : 35 000 ha dont 10 000 ha maritimes), qui nous ont été rappelés par l'équipe du Grand Site (annexe 2). Le site classé occupe 50% du territoire du Grand Site (27% du site classé terrestre). Le projet de gestion mis en œuvre par la CARO s'étend sur 15 communes : 14 font partie de la communauté d'agglomération Rochefort Océan et une, la commune d'Yves, de la communauté d'agglomération de la Rochelle.

2.2 Un bilan positif sur la mise en œuvre du programme d'actions 2014-2019

Je me suis rendue à Rochefort du 2 au 4 décembre 2019, visite au cours de laquelle j'ai pu mesurer la forte mobilisation de l'ensemble des élus de la CARO et leur participation dynamique au projet Grand Site. De même, les services de la CARO, de l'État (DREAL, DRAC-UDAP), le Conservatoire du littoral, le Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE), le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, les acteurs économiques du territoire et les associations participent activement au projet.

Le programme d'actions présenté le 19 décembre 2013 devant votre commission, était structuré selon sept objectifs opérationnels déclinés en une quarantaine d'opérations.

Ce sont en réalité 75 actions qui ont été pour la plupart engagées ou dont les études de maîtrise d'œuvre sont achevées ; elles sont trop nombreuses pour être toutes citées, et parmi les plus significatives, je retiendrai :

2.2.1. Les actions développées en matière de mobilité douce pour l'accès multimodal aux sites majeurs

Le renforcement des liaisons fluviales, maritimes et cyclables engagé dans le programme 2014-2019 pour faciliter l'accès aux sites (plan global de déplacement inscrit au SCoT), répond à l'évidence aux objectifs d'un tourisme durable. En donnant à voir le paysage des marais, en naviguant sur la Charente ou en la longeant à vélo ou à pied, elles participent à la transmission de l'esprit des lieux (installation de pontons et d'un débarcadère au niveau du pont transbordeur et de la Corderie Royale, sur les quais de Tonnay-Charente, création de bacs pour le franchissement de la Charente à vélo, aménagement de tronçons de vélo-route).

2.2.2. Les actions développées en matière de structuration de l'interprétation et de construction de l'image du Grand Site

Des outils particulièrement efficaces en ingénierie culturelle ont été mis en place dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Rochefort, tels que le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (musée Hèbre), ou l'office de tourisme communautaire. Ils permettent d'assurer une médiation efficace, tant pour les sites patrimoniaux culturels que pour les sites naturels, avec des expositions, des formations de guides/médiateurs et de prestataires touristiques, et une production de documentation de promotion touristique de qualité.

Notons la mise en place en cours d'une signalétique patrimoniale homogène.

2.2.3. Les actions en matière de préservation et valorisation des sites emblématiques

Je souhaite souligner le travail bien engagé et conduit par la CARO en mode projet avec des services de l'État, du CAUE et du Conservatoire du littoral, sur les six sites emblématiques.

Pour cinq d'entre eux (île d'Aix, Port-des-Barques et île Madame, pointe de la Fumée, pont transbordeur, quais de Tonnay-Charente), je citerai les opérations de requalification urbaine, paysagère et architecturale pour une amélioration de l'accueil des visiteurs ; de renaturation d'espaces publics ; de valorisation de l'ensemble des forts liés à la défense de l'arsenal.

Ces opérations sont à des degrés variables d'avancement. La restauration du pont transbordeur du Martrou est quant à elle achevée.

Une partie de ces opérations ont été déclenchées dans le cadre de la restructuration des zones de solidarité ⁵ décrétées après la tempête Xynthia (pointe de la Fumée, anse du Saillant sur l'île d'Aix). Elles ont nécessité des temps d'études et de concertation qui expliquent le délai important de réalisation. Elles sont toutefois suffisamment engagées pour que l'on puisse juger de la qualité de leur mise en œuvre. En témoignent les ouvrages de protection de la submersion marine réalisés avec finesse et pertinence sur l'île d'Aix et les études de maîtrise d'œuvre bien avancées, suite au concours de restructuration et d'aménagement paysager de la pointe de la Fumée.

⁵ La tempête Xynthia de 2010 a mis en évidence des secteurs littoraux urbanisés particulièrement vulnérables. Les plus dangereux ont été classés « zones de solidarité » (ZDS) afin d'être déconstruits.



Marais Saint-Laurent-de-la-Prée - Ph. DREAL



Station de lagunage - Ph. DREAL



Marais depuis Tonnay-Charente - Ph. DM

Une action phare porte sur l'arsenal maritime de Rochefort. La CARO a entrepris, en 2016, de repenser le projet touristique et culturel de l'arsenal (projet de l'Arsenal des mers). Depuis 2018, l'élaboration d'un plan-guide pour une offre de sites de visite renouvelée est en cours d'étude ("diagnostic en marchant" et séminaires), et la concertation engagée (consultation des conseillers communautaires et de la ville de Rochefort).

Des actions de nettoyage du site (suppression de barrières, démontage de « tentes », limitation des véhicules) ont été conduites depuis la fermeture du chantier de reconstruction de *L'Hermione* en 2015.

2.2.4. L'accompagnement des activités économiques et de l'aménagement du territoire

La révision du SCoT engagée en 2016 a conduit la CARO à placer le paysage au cœur du projet de territoire et à intégrer les attentes paysagères et les éléments du projet Grand Site dans le PADD.

Cet objectif, affiché dans le projet OGS et souligné dans le rapport de l'ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts Denis Clément devant votre commission en 2013, est systématiquement décliné dans le dossier de candidature : accompagnement des communes par la paysagiste de la CARO pour l'élaboration des PLU en cours, en association avec le CAUE ; accompagnement des projets communaux à l'exemple du lotissement à Cabariot ; création d'un lieu laboratoire pour activités économiques et d'un centre de conférence à l'île d'Aix ; suivi des travaux des protections côtières à Port-des-Barques et à l'île d'Aix en site classé, avec l'ABF et l'inspectrice des sites ; accompagnement des agriculteurs et conchyliculteurs dans leurs projets.

Enfin, la dimension « marais littoraux » de ce territoire en site classé reste évidemment fondamentale et, dans le cadre de la compétence GEMAPI, la CARO assure depuis 2016 la gestion des espaces naturels qui composent l'essentiel du site classé terrestre, dont les espaces Natura 2000, celle des canaux, celle des espaces appartenant au Conservatoire du littoral et des espaces naturels sensibles (ENS) du département, en partenariat avec la LPO. Ainsi, l'une des deux recommandations formulées par la présidente de la CSSPP en 2013, « *veiller au partage des rôles entre l'État et les collectivités pour tout ce qui concerne le site classé* », est remplie.

2.2.5. Le budget du programme d'actions 2014-2019

Un budget important a été dédié au projet du Grand Site par la CARO. L'estimation en 2013 de l'ensemble des actions identifiées par l'opération Grand Site était de 12 M€, le budget des actions réalisées atteint environ 7 M€. La relative faiblesse des engagements (60%) s'explique par le temps long des études et de la concertation, à l'exemple de l'opération de requalification de la pointe de la Fumée. La maîtrise d'ouvrage a été assurée le plus souvent par la CARO, quelques opérations relevant d'une co-maîtrise d'ouvrage avec le département ou les communes concernées.

L'analyse du budget dédié au projet du Grand Site met en évidence que près de 60% ont été affectés aux opérations de valorisation des sites majeurs. Elle souligne également l'importance donnée au temps passé par les services à la conception/gestion paysagère (30%), avec la création d'un poste de paysagiste et d'un poste d'écologue, à la direction et coordination de projets (24%) et au tourisme (20%).

En conclusion de ce bilan :

Bien que quelques opérations à enjeux aient été reportées, comme le schéma d'interprétation et la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, votre rapporteure estime qu'un travail important et de qualité a été engagé entre 2014 et 2019. Le recours à l'approche paysagère dans le cadre des aménagements urbains et paysagers est positif pour les sites naturels et culturels, tant à destination des habitants que sur le plan touristique. Cette stratégie de transversalité patrimoine naturel/patrimoine culturel structure très intelligemment la maîtrise d'ouvrage. Elle répond également à la première recommandation émise par votre commission portant sur « *la veille sur les documents d'urbanisme et le rôle de l'État sur les porter à connaissance* ».

L'analyse du programme d'actions 2014-2019 montre que les actions engagées satisfont pleinement aux conditions fixées pour l'obtention du label.

3. Un programme d'actions 2020-2026 dans la continuité du programme 2014-2019, avec l'esprit des lieux comme source d'inspiration du Grand Site

3.1 Le programme décliné en trois ambitions

Le programme d'actions 2020-2026 assure, pour une bonne partie, la continuité du précédent, avec toutefois une prise de hauteur de vue sensible : les réalisations passées ont permis à la CARO de bien asseoir son champ d'intervention. Le dossier qui vous a été remis et la présentation qui en a été



Fort de l'Île Madame - Ph. DM



La ville de Fouras depuis le fort de l'Île Madame - Ph. DM



Construction d'ouvrages de protection submersion marine sur l'Île d'Aix - Ph. DM

faites mettent en exergue trois ambitions déclinées chacune en quatre à cinq objectifs. Les actions identifiées sont nombreuses et précises (70 actions) et chacune estimée budgétairement (annexe 4).

3.1.1 Ambition 1 : un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs

Je ne reviendrai pas sur les opérations ⁶ à finaliser sur les sites majeurs en front de mer et examinées dans le bilan OGS, de même que celles ⁷ des sites emblématiques de fond d'estuaire. Elles sont précises et vont toutes dans le sens d'un meilleur accueil des visiteurs et d'un lieu de vie plus sûr, plus agréable et plus fonctionnel pour les habitants. Elles s'échelonnent sur plusieurs années dans le programme d'actions 2020-2026.

Je détaillerai plus précisément l'opération de valorisation touristique et culturelle du site de l'arsenal de Rochefort, qui est ambitieuse et qui sera déterminante pour l'avenir du site. Elle est aussi complexe : il s'agit de repenser le projet touristique et culturel de l'arsenal (projet Arsenal des mers), selon le plan-guide ⁸, préprogramme établi avec les services de l'État et de la CARO dans le cadre du "diagnostic en marchant", validé en 2018 par la CARO. Le projet devra être compatible avec l'orientation d'aménagement et de programmation ⁹ (OAP) du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Rochefort sur le secteur de l'arsenal.

En effet, depuis le départ de *L'Hermione* en 2015, ce site majeur accuse une baisse de fréquentation sensible, qui ne permet plus d'assurer la viabilité des animations portées par les acteurs touristiques privés ¹⁰.

Il s'agit donc de définir, avec l'OAP, le traitement des espaces compris autour du môle et des formes de radoub, de la porte du soleil au sud jusqu'aux berges de la Charente et au parc de la Marine à l'ouest, y compris sur une partie des jardins de la Marine, pour permettre aux visiteurs de découvrir le site autrement. Une partie des espaces est prévue sous douane, le reste des espaces extérieurs restera libre d'accès.

Votre rapporteure considère que l'équilibre à maintenir entre la préservation de l'identité de ce patrimoine culturel majeur et sa « mise en tourisme » sera primordial et qu'une veille attentive devra être portée à la qualité des interventions et des traitements de détail, notamment à celles prévues au jardin des Retours, jardin conçu par Bernard Lassus et devenu iconique (labyrinthe des Batailles navales, réinstallation des pavillons des amiraux). Il sera essentiel de respecter l'intégrité des bâtiments patrimoniaux. Le projet de mise en place d'un conseil scientifique et celui de promouvoir de nouvelles protections de bâtiments dans l'arsenal au titre des monuments historiques vont dans le sens d'un renforcement de la vigilance, et c'est positif.

3.1.2. Ambition 2 : un archipel aux paysages préservés et qui participe à la transition écologique et énergétique

Les actions en faveur de la préservation des particularités patrimoniales paysagères ou culturelles du territoire sont également déterminantes pour l'avenir du Grand Site. L'adoption systématique de l'approche paysagère lors de la mise en œuvre de tout aménagement urbain ou paysager, introduite dans le SCoT qui sera validé courant 2020, me semble être une initiative à poursuivre et à élargir (construction de bâtiments artisanaux, industriels, agricoles et conchylicoles, requalification des zones d'activités en bord de Charente, gestion des paysages des marais et des réserves naturelles favorisant les mesures agri-environnementales). Il en est de même de l'accompagnement des particuliers ou professionnels porteurs de projets économiques artisanaux et industriels, grâce au « guichet unique ». Ces actions comme celles liées au changement climatique (ouvrages de protection contre les submersions marines, introduction des dispositifs de production d'énergie renouvelable) seront à suivre de près pour qu'elles puissent être promues, le cas échéant, comme initiatives à valeur démonstratrice.

⁶ Requalification architecturale et paysagère (pointe de la Fumée), amélioration de l'accueil des visiteurs (gare maritime pour l'île d'Aix), renaturation des espaces publics marqués par des aménagements routiers (Port-des-Barques), valorisation du fort et de sensibilisation à la fragilité du milieu (île Madame).

⁷ À Tonnay-Charente, l'ouverture d'une médiathèque, la requalification paysagère des quais, l'étude de restauration du pont suspendu, la réalisation d'un centre d'accueil des visiteurs et d'un point de restauration au pont transbordeur du Martrou.

⁸ Projet de réhabilitation et d'extension de bâtiments existants qui accueilleront le centre des visiteurs, la construction de nouveaux espaces pour la billetterie, la mise sous douane d'espaces extérieurs pour les ateliers de fabrication de machines et autres animations.

⁹ Secteur à enjeux pour la mise en valeur du centre-ville. L'OAP définit un cadre prévisionnel pour la constructibilité et le traitement des espaces libres. Elle se décline autour du végétal et de la biodiversité, de l'écriture architecturale des espaces publics et de la restauration du patrimoine bâti.

¹⁰ Association Hermione, Centre international de la mer, musée de la Marine, Week'n'go.

Il faut enfin noter la participation de la CARO au projet de Parc naturel régional avec la communauté d'agglomération de Royan et la communauté de communes du Bassin de Marennes, le partenariat avec le Parc naturel marin de la Gironde et des pertuis charentais, le soutien au projet de relance de l'OGS de Brouage ainsi que la participation au concours 2019 European Rochefort ville active.

3.1.3. Ambition 3 : un Grand Site, lieu de vie pour ses habitants

Il m'apparaît particulièrement opportun, ici, d'attirer l'attention de votre commission sur la particularité de ce territoire qui souhaite allier le label Grand Site de France à celui de Ville et Pays d'Art et d'Histoire dont bénéficie déjà Rochefort.

La qualité des actions de médiation conduites par le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (musée Hèbre) est un superbe outil pour faire partager les valeurs Grand Site et patrimoine culturel aux habitants et aux visiteurs.

Avec la candidature de la CARO au label Pays d'Art et d'Histoire et la création du conseil scientifique, la médiation des paysages et des patrimoines et l'éducation à l'environnement seront d'autant renforcées.

Enfin, différentes actions avec l'office de tourisme communautaire¹¹ permettent de promouvoir le futur Grand Site auprès des visiteurs.

3.1.4 Budget 2020-2026

Le budget des actions à engager sur six ans est tout aussi ambitieux que le précédent, équivalent au budget prévisionnel 2014-2019 avec 11,2 M€.

Une part importante réservée au projet de l'Arsenal des mers (8,5 M€) montre l'importance de ce projet touristique dans la stratégie globale de la CARO. Le reste est réservé à la finalisation des opérations de sauvegarde, de requalification urbaine, paysagère et architecturale des six sites majeurs et des paysages du Grand Site, ainsi qu'à la création des itinéraires en mode doux pour organiser les flux touristiques.

3.2. Gouvernance

Depuis 2013, la gouvernance du Grand Site est composée de deux instances politiques (comité de pilotage et comité de suivi chargé de la coordination des actions), d'une instance de concertation, le "parlement", et de la "conférence des financeurs". Ces instances sont structurées autour de la CARO, qui assure le portage de l'opération Grand Site de France et du Conservatoire du littoral partenaire. Le conseil scientifique en cours de création viendra conforter la gouvernance.

La coordination et le suivi de la mise œuvre sont assurés par la "revue de projet" et le groupe projet (services de l'État, ceux de la CARO et le CAUE).

La grande stabilité de son organisation, son fonctionnement continu, l'engagement important des élus de la CARO et leur habitude de porter les projets communs en utilisant avec justesse les différents outils pour la promotion de leur territoire, l'unicité de la maîtrise d'ouvrage, montrent une gouvernance du projet Grand Site particulièrement solide.

4. Avis et recommandation

À la lecture du dossier de candidature et au cours de la visite des lieux, j'ai pu mesurer le travail réalisé depuis l'origine de l'OGS, l'investissement de l'ensemble des élus et des services culturels, de l'aménagement et du tourisme, au travers des projets portés par le programme d'actions de l'OGS, enrichi par une approche décroisée du patrimoine (Ville d'Art et d'Histoire). J'en profite pour saluer l'accompagnement attentif de l'inspectrice des sites Aurélie Berger et de l'architecte des bâtiments de France Jean Richer, notamment sur le site emblématique de l'arsenal de Rochefort et du jardin des Retours, qui témoigne d'une vision commune et attentive sur la reconversion de ce lieu hautement patrimonial.

La conduite de l'OGS et le classement du site en 2013 ont permis de passer d'une vision fragmentée, liée à la répartition géographique des sites majeurs, à une stratégie globale et qualitative de préservation des paysages et du patrimoine culturel, de développements touristique et économique équilibrés, de valorisation de la Charente et de mise en évidence de la relation étroite entre patrimoine culturel et patrimoine naturel.

La CARO a montré, au cours de la conduite de l'OGS, sa capacité d'action en impulsant et coordonnant, depuis dix ans, un projet de territoire particulièrement complexe sur un territoire fragile, soumis

¹¹ Formation des guides, documentation de promotion, signalétique, création d'une porte d'entrée du Grand Site à la réserve naturelle d'Yves...

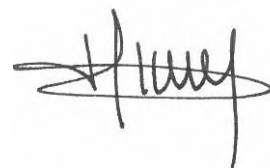
aux inondations et aux submersions marines. Elle a acquis une connaissance approfondie des caractéristiques de chaque secteur particulier du territoire du Grand Site et le programme d'actions 2020-2026 va permettre d'affiner les objectifs, de les enrichir, de différencier les approches paysagères des sites urbains, des sites maritimes et de ceux, plus discrets et qui devront le rester, qui s'égrènent dans les marais, le long de la Charente.

Le grand nombre d'actions à conduire dans les six prochaines années apparaissent équilibrées. Elles visent, notamment en partenariat avec le Conservatoire du littoral et le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, à la bonne gestion du site classé, à la préservation des paysages marins et littoraux et de leurs richesses écologiques. Elles vont également rechercher une évolution contenue des paysages agricoles et des marais et une valorisation du patrimoine urbain.

Au vu de ce dossier convaincant, votre rapporteure invite votre commission à donner un avis favorable à l'attribution du label Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort.

Elle assortit cet aperçu très positif d'une recommandation concernant l'une des opérations majeures du programme 2020-2026 que va porter la CARO. La réussite d'un développement touristique de l'Arsenal des mers va nécessiter une vigilance particulière à la mise en œuvre d'un projet respectueux de l'histoire du site et à la mise en synergie nécessaire des exploitants privés et concessionnaires qui l'animeront.

Je conclurai en citant ce texte anticipateur d'Emmanuel Lopez : « *Quel regard porter sur ce patrimoine naturel et culturel qui ne soit pas seulement de contemplation mais aussi d'action ? Sans aucun doute, un regard confiant dans l'avenir : l'économie de demain s'orientera, elle le fait déjà, vers les territoires qui auront su conserver leur qualité et échapper à la banalité [...] et exigera la poursuite et le développement d'une politique déterminée et inventive de gestion de l'espace, attentive aux perspectives d'ensemble comme aux détails des aménagements pour sauvegarder, dans les évolutions et reconversions futures, l'authenticité et l'identité profonde des lieux* ¹². »



Dominique MICHEL

¹² Ibid (4) p.3



Pont transbordeur du Martrou - Ph. DM



L'arsenal de Rochefort : forme de radoub et Corderie Royale - Ph. internet

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Liste des protections au titre de la loi 1913 et 1930
Annexe 2	Carte des espaces naturels protégés
Annexe 3	Fiche d'identité du Grand Site
Annexe 4	Historique de l'opération Grand Site
Annexe 5	Programme d'actions 2020-2026

Annexe 1

Liste des protections au titre de la loi 1913 dans le périmètre du Grand Site de France

Patrimoine architectural protégé au titre de la loi de 1913

Île d'Aix

- Caserne Montalembert, rue Marengo et rue Napoléon (façades et toitures), inscrites le 05/05/1931
- Plusieurs maisons (façades et toitures) donnant sur la Place d'Austerlitz, et la poudrière, inscrites le 19/05/1931
- Maison Lusseau (façades et toitures), inscrite le 07/07/1932
- Ancien magasin du génie, classé le 21/07/1932
- Maison de l'Empereur et son jardin, classée le 17/12/1934
- Batterie de Coudepont, inscrite le 23/07/1948
- Fort Boyard à 2,5km de l'île, inscrit 01/02/1950
- Église Saint-Martin, classée le 08/12/1970
- Fort Liédot (fossés et son glacis), classé le 08/09/1995
- Fort de la Rade et fortifications du bourg (fortifications et place d'Austerlitz), classés le 04/02/1996

Echilais

- Pont transbordeur du Martrou (partie Sud du pont), classé le 30/05/1930

Fouras

- Ensemble formé par le fort et la citadelle (bâtiments, murs d'enceinte), classé le 13/03/1987
- Fort Énet (en totalité), inscrit le 19/12/1994
- Fort de l'Aiguille (redoute en totalité), inscrit le 19/09/2001
- Fort La Pointe (en totalité), inscrit le 08/02/2002
- Villa La Jetée (en totalité et les murs de clôture), inscrite le 02/03/2007 *

Port-des-Barques

- Villa «Les Tourelles», inscrite le 11/12/1992 *

Rochefort

- Ancienne Corderie de l'Arsenal (dans son état actuel, y compris ses bâtiments annexes ;château d'eau, fontaine, corps de garde), classée le 10/10/1967
- Pont transbordeur du Martrou (partie Nord du pont), classé le 30/08/1976
- « Forme Double », classée monument historique le 09/05/1989 *
- « Vieille Forme », classée monument historique le 09/05/1989 *

- Secteur sauvegardé créé par arrêté le 13/11/2009 transformé en SPR/PSMV

Saint-Hippolyte

- Pont suspendu, classé le 14/11/1988
- Église Saint Hippolyte, classée le 18/09/1995 *

Saint-Laurent-de-la-Prée

- Deux dolmens dits «Les Pierres closes de Charas», classés en 1889

Saint-Nazaire-sur-Charente

- Restes du Fort Lupin, classés le 26/06/1950
- Fontaine de Lupin
- vestige des deux bassins, source de Fontpourry et source des Morts, inscrits le 18/04/1995
- aiguade située dans le lit de la Charente, classée le 09/02/1999

Soubise

- Ancienne seigneurie de Rohan, inscrite le 08/12/1928 *
- Église, inscrite le 27/05/2009 *

Tonnay-Charente

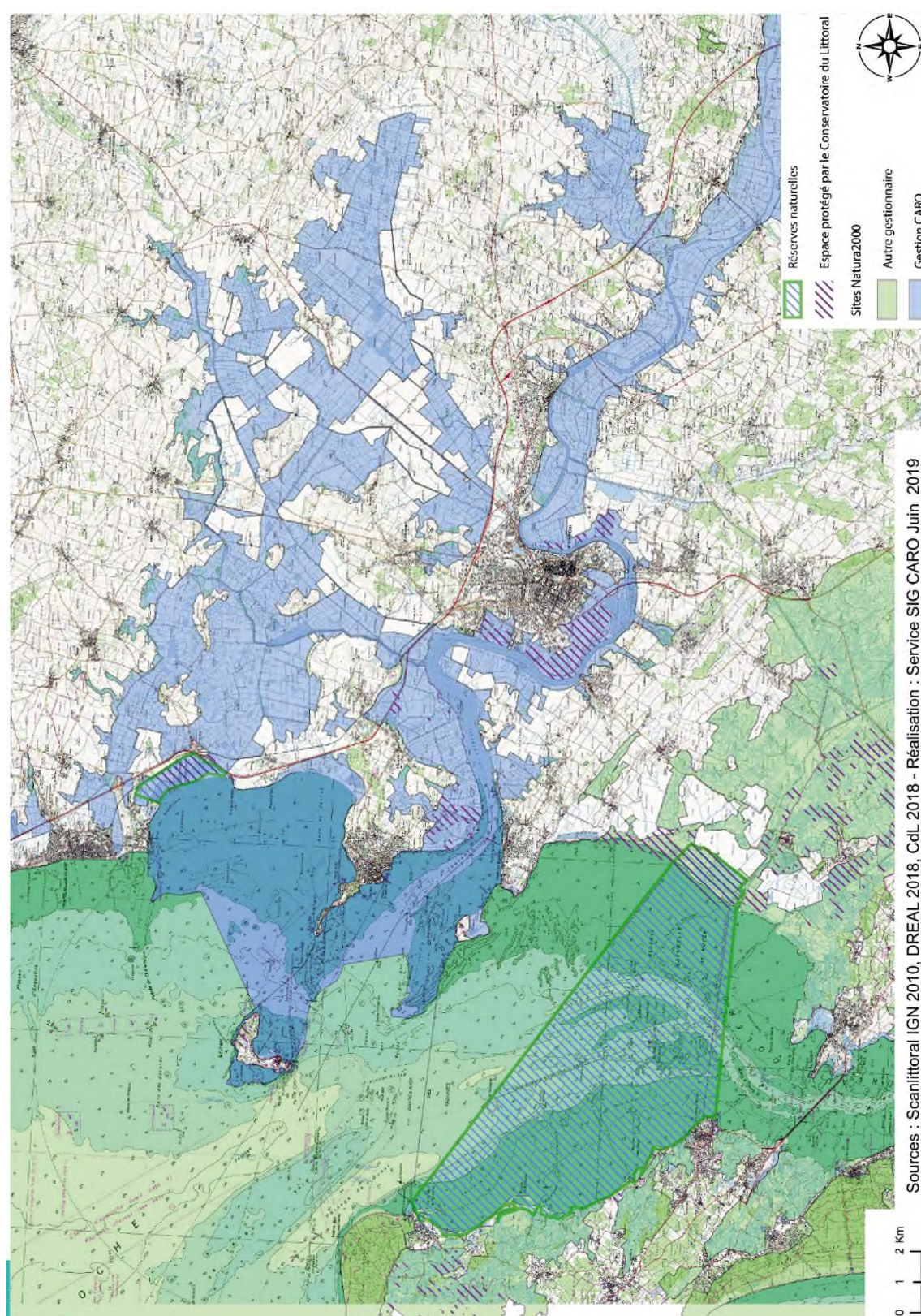
- Pont suspendu, classé le 14/11/1988
- Deux anciens pavillons de péage situés à l'entrée Nord-Est du pont suspendu, inscrits le 14/11/1988 *

Vergeroux

- Église Saint Vivien (façade), inscrite le 13/03/1935 *

Annexe 2

Espaces naturels protégés



Annexe 3

3.3 Carte d'identité du Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort

Région	Nouvelle-Aquitaine
Département	Charente-Maritime
Nom du Gestionnaire	Communauté d'agglomération Rochefort Océan
Surface du Grand Site	34 500 ha (24 500 ha terrestre, 10 000 ha en mer)
Surface site classée loi de 1930	17 000 ha (7 000 ha terrestre, 10 000 ha en mer)
Communes dans le périmètre Grand Site	15 communes : Breuil-Magné, Cabariot, Echillais, Fouras, l'Île d'Aix, Port-des-Barques, Rochefort, Saint-Froult, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonnay-Charente, Vergeroux et Yves
Population	54 884 habitants dont 24 045 habitants à Rochefort
Estimation nombre de visiteurs	1 million de nuitées / an 1,6 millions de visiteurs
Date d'entrée en Opération Grand Site	2014
Membre du réseau des Grands Sites de France	2011
Autres protections	2 Sites NATURA 2000 Site Patrimonial remarquable à Rochefort, Monuments historiques, loi Littoral, 1000 ha de propriétés publiques (Conservatoire du littoral et Département 17 au titre des Espaces naturels sensibles), deux Réserves naturelles nationales
Gouvernance territoriale	• Comité de Pilotage • Revue de projets avec l'État • Conseil communautaire, Comité de suivi des élus CARO • Parlement du Grand Site • Groupe projet des services • Conférence des financeurs
Particularités principales	• Grande diversité de sites naturels, culturels, historiques et paysagers : littoraux, ruraux et urbains • Lancement du classement du site et de l'OGS concomitants à partir de 2009.

Annexe 4

Historique de l'opération Grand Site

Les principales étapes de l'opérations Grand Site

Dès l'origine du projet, le calendrier du classement du site et le calendrier de lancement du Grand Site se sont juxtaposés. C'est dans une réponse favorable au souhait des élus du Pays Rochefortais d'engager un projet Grand Site, que la Ministre de l'Écologie demande le 18 janvier 2010 aux services de l'État de classer au préalable le Site au titre de la loi de 1930.

- Juillet 2009 : les élus saisissent le Ministre de l'Écologie sur leur intérêt pour l'obtention du label Grand Site de France
- 14 décembre 2009 : lancement du classement du site par la Ministre
- Mai 2010 : les élus de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais s'engagent dans une démarche Grand Site de France. Le Préfet de la Charente-Maritime lance les études préalables au classement du site
- Décembre 2010 : l'Inspection des Sites du ministère de l'Écologie et du Développement Durable valide le principe du classement du site
- Fin 2011 / début 2012 : lancement de l'enquête administrative
- 6 et 7 septembre 2012 : Séminaire de lancement du projet Grand Site sur l'Île d'Aix, annonce de la création du Parlement du Grand Site
- 25 octobre 2012 : avis favorable de la Commission départementale de la Nature des Paysages et des Sites
- 20 décembre 2012 : Délibération de la Communauté d'agglomération en vue de la demande de lancement officiel de l'Opération Grand Site
- 31 janvier 2013 : avis favorable à l'unanimité de la Commission Supérieure des Sites, des Paysages et des Perspectives sur le classement du site
- 10 avril 2013 : la Préfète de la Charente-Maritime et Bernard Grasset installent le Comité de pilotage de l'Opération Grand Site à Saint-Hippolyte
- 15 avril 2013 : Courrier de la Ministre donnant l'accord de l'Etat pour lancer l'OGS.
- 5 juillet 2013 : Installation et première réunion du Parlement du Grand Site à Fouras par Bernard Grasset, président de la Communauté d'agglomération.
- Août 2013 : **Classement du site par décret du 22 août 2013**
- Octobre 2013 : examen du programme de la première Opération Grand Site 2014-2017 par le comité de pilotage
- Novembre 2013 : examen du programme de la première Opération Grand Site 2014-2017 en Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
- Novembre 2013 : transmission par Madame la Préfète du programme de l'Opération Grand Site au ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
- Décembre 2013 : approbation de l'Opération Grand Site par la Commission supérieure des sites, des Paysages, et des Perspectives
- Juillet 2014 : Installation du Comité des partenaires financiers - Etat, Région, Département, CARO, Conservatoire du littoral - par Hervé Blanché, Président de la CARO

Annexe 5

Programme d'actions 2020-2026

Détail des mesures de l'ambition 1

Un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs

Objectifs et mesures		Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs		
					2020/2023	2023/2026	Coût global
1 Valoriser les paysages et gérer les flux sur les sites emblématiques du front de mer -					Pointe de la fumée		
1111	Etudes de maîtrise d'œuvre et travaux de requalification des espaces	Commune de Fours, Chef de file	Co-maître d'ouvrage Politiques publiques concernées : Tourisme, Déplacements Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère,	Département : co-maître d'ouvrage Etat : financement CPER, financement MNTS des études Région : financement Inspection des sites et STAP, DDTM : suivi CAUE et GIP littoral Aquitain : appui, conseil	3 400 000 €	3 200 000 €	6 600 000 €
1112	Ouverture du Bureau d'information touristique (avril 2020)	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère	Région : financement Inspection des sites et STAP, DDTM : suivi CAUE : appui, conseil	640 000 €	/	640 000 €
1113	Programme défini pour la construction de la gare maritime	A définir	Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère	Région : Autorité compétente en matière de transport maritime Commune de Fours : propriétaire de la parcelle Inspection des sites et STAP, DDTM : suivi CAUE : appui, conseil	/	40 000 €	40 000 €
1114	Chantiers international de jours pour le nettoyage des remparts du fort de l'Aiguille	Association Solidarité Jeuneses	Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale	Commune de Fours : accueil, logistique du chantier et financement	50 000 €	50 000 €	100 000 €
1 Valoriser les paysages et gérer les flux sur les sites emblématiques du front de mer -					Île d'Aix		
1121	Une scénographie et des modalités de l'accueil saisonnier au fort Liédot	Commune de l'Île d'Aix	Co-maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme, Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	Conservatoire du littoral : propriétaire Inspection des sites et STAP : suivi	75 000 €		75 000 €
1122	Etude historique, programmation, et réhabilitation du fort Liédot : premières tranches de conservation	Conservatoire du littoral	Financement Politique publique concernée : Patrimoine Accompagnement du Grand Site : Conservation	Etat, Département : financement Inspection des sites et STAP : suivi	50 000 €	300 000 €	350 000 €
1123	Gestion des pics de fréquentation estivaux lors du retour sur le continent	Commune de l'Île d'Aix	Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux	Département : gestionnaire du port	25 000 €	25 000 €	50 000 €
1124	Information des visiteurs sur les richesses et la fragilité de l'île et du pertuis	Parc Naturel Marin	Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux, Interprétation	Les acteurs : Commune de l'Île d'Aix, la liaison maritime publique, les croisiéristes Conservatoire du littoral : propriétaire des casernes de Saint-Eulard présenté pour l'information Ville d'Art et d'Histoire : appui conseil	150 000 €	50 000 €	200 000 €
1125	Ouverture du centre socio-culturel et de conférence - le Sémaphore	Syndicat Mixte pour la valorisation, l'animation de l'Île d'Aix	Financement Politique publique concernée : Tourisme	Département : financement, appui technique Etat et Europe : financement	2 260 000 €	/	2 260 000 €
1126	Ouverture progressive du centre Armand Fallières avec la pépinière d'entreprises et l'activité de	Commune de l'Île d'Aix	Financement Politiques publiques concernées : Tourisme, économie,	Etat : financement Conservatoire du littoral : propriétés attenantes	1 000 000 €	1 100 000 €	2 100 000 €

Détail des mesures de l'ambition 1

Un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs

Objectifs et mesures		Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs		
					2020/2023	2023/2026	Coût global
1 Valoriser les paysages et gérer les flux sur les sites emblématiques du front de mer -					Port-des-Barques / Île Madame		
1131	Dispositif de sensibilisation et régulation de la fréquentation	Commune de Port-des-Barques et l'écumusee	Financement Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux, Interprétation	Parc naturel marin : expertise, sensibilisation Conservatoire du littoral : propriétaire du fort CAUE : appui conseil	120 000 €	120 000 €	240 000 €
132	Aménagements et gestion visant la réduction de la pression automobile et valorisation de l'ensemble de la Pointe de Port-des-Barques	Département / CARO / Commune de Port-des-Barques	Co-maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux, Déplacements doux, Valorisation paysagère	Département : Chef de file des études au titre des Espaces Naturels Sensibles Inspection des sites et STAP : suivi GIP littoral Aquitain et CAUE : appui conseil	400 000 €	800 000 €	1 200 000 €
1133	Aménagement du parcours de visite à l'intérieur du fort de l'île	Conservatoire du littoral	Financement Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Interprétation	Commune de Port-des-Barques Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	200 000 €	100 000 €	300 000 €
2 Préserver le caractère patrimonial en milieu urbain des sites emblématiques de fond					d'estuaire - Le Pont transbordeur		
1211	Remise en service du Pont transbordeur dans le cadre d'une convention d'exploitation État / CARO (2020)	État / CARO	Partenariat Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : valorisation paysagère et patrimoniale	Conservation Régionale des Monument Historiques Communes de Rochefort et Échillais : accompagnement de la gestion	évaluation en cours	évaluation en cours	évaluation en cours
1212	Ouverture d'équipements d'accueil du visiteur	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	Région : financement DDTM, Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	1 100 000 €	/	1 100 000 €
1214	Requalification des approches et des entrées du pont sur chacune des rives	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	Région : financement DDTM, Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	2 800 000 €	/	2 800 000 €
1215	Programme du centre d'interprétation établi	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	Région : financement Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : Ville d'Art et d'Histoire : appui conseil	100 000 €	/	100 000 €
1216	Création de l'association mondiale des Ponts transbordeur en vue de la candidature au Patrimoine mondial	CARO	Membre actif du réseau des gestionnaires Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Interprétation	Les structures gestionnaires des huit ponts transbordeurs Ministère de la culture	20 000 €	50 000 €	70 000 €
1217	Chaussée réhabilitée entre le faubourg et le bac de Soubise	Conservatoire du littoral	Financement Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Interprétation, Valorisation paysagère et patrimoniale	Région : financement Ville de Rochefort : continuité des cheminements urbains Associations impliquées : LPO, musée de l'aéronavale, aéromodélisme DDTM, Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	700 000 €	300 000 €	1 000 000 €
1218	Travaux de conservation des constructions liées au site des fosses de la Gardette	Conservatoire du littoral	Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale (Convention cadre CARO / Conservatoire du littoral)	Commune d'Échillais	100 000 €	/	100 000 €

Détail des mesures de l'ambition 1
Un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs

Objectifs et mesures		Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs		
					2020/2023	2023/2026	Coût global
2 Préserver le caractère patrimonial en milieu urbain des sites emblématiques de fond				d'estuaire - l'Arsenal à Rochefort			
1221	Une gouvernance pour arbitrer les interactions entre les valeurs économiques, les valeurs patrimoniales et l'usage	CARO	Pilotage Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	STAP et Inspection des sites : suivi Ville de Rochefort : gestion urbaine et technique CAUE : appui conseil Structure d'exploitation de l'Arsenal des mers Acteurs touristiques du site	40 000 €	40 000 €	80 000 €
1222	Installation d'un Conseil scientifique	CARO	Pilotage Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	STAP et Inspection des sites : suivi Ville de Rochefort : gestion urbaine et technique Centre international de la mer : appui conseil	20 000 €	20 000 €	40 000 €
1223	Etude historique des jardins	CARO / STAP / Inspection des sites -DREAL	Pilotage Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	STAP et Inspection des sites : suivi Ville de Rochefort : gestion technique du jardin, interprétation	30 000 €	/	30 000 €
1224	Requalification des abords des formes de radoub	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement Grand Site : Valorisation patrimoniale et paysagère, Interprétation	Région et Département : financement au titre de l'Arsenal des mers Structure d'exploitation de l'Arsenal des mers Acteurs touristiques du site Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	400 000 €	1 200 000 €	1 600 000 €
225	Renforcement de l'offre touristique et culturelle fondée sur l'esprit des lieux	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement Grand Site : Interprétation	Région et Département : financement au titre de l'Arsenal des mers Structure d'exploitation de l'Arsenal des mers Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	3 900 000 €	800 000 €	4 700 000 €
1226	Centre du visiteur qui annonce le parcours de "l'arsenal des mers" et renvoi sur le Grand Site	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement Grand Site : Interprétation	Région et Département : financement au titre de l'Arsenal des mers Structure d'exploitation de l'Arsenal des mers Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	2 100 000 €	/	2 100 000 €
2 Préserver le caractère patrimonial en milieu urbain des sites emblématiques de fond				d'estuaire - Les quais de Tonnay-Charente			
1231	Valorisation du paysage des quais par des aménagements sommaires et des animations	Commune de Tonnay-Charente	Financement Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Interprétation, Valorisation paysagère et patrimoniale	Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	200 000 €	150 000 €	350 000 €
1232	Ouverture d'une médiathèque associant des services pour la halte vélo et nautique	CARO	Maître d'ouvrage : Politique publique concernée : Tourisme, Culture Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, déplacements doux	Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	évaluation en cours	évaluation en cours	évaluation en cours
1233	Etudes et premières tranches de travaux de conservation du pont suspendu	Commune de Tonnay-Charente	Financement Politique publique concernée : Patrimoine Accompagnement du Grand Site : Interprétation, Conservation	État et Département : financement Conservation des Monuments Historiques et STAP : suivi	40 000 €	non évalué	40 000 €

Détail des mesures de l'ambition 1
Un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs

Objectifs et mesures	Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs		
				2020/2023	2023/2026	Coût global
3 Permettre la découverte d'un espace vaste par les modes doux de déplacement –				la mobilité nautique		
1311	Création d'une halte fluviale principale à Tonnay-Charente (Cf mesure 232)	CARO	Maître d'ouvrage : Politiques publiques concernées : Tourisme, Nautisme Accompagnement du Grand Site : Déplacements doux	évaluation en cours	évaluation en cours	évaluation en cours
1312	Création d'une halte fluviale secondaire à Cabariot (Pont de la Clépe)	CARO	Maître d'ouvrage : Politiques publiques concernées : Tourisme, Nautisme Accompagnement du Grand Site : Déplacements doux	évaluation en cours	évaluation en cours	évaluation en cours
1313	Etude d'opportunité et de faisabilité pour des services de navettes sur le fleuve	CARO	Maître d'ouvrage : Politique publique concernée : Nautisme Accompagnement du Grand Site : Déplacements doux	30 000 €	/	30 000 €
1314	Etude historique et programme défini des aménagements portuaires et nautiques aux abords de la fontaine Lupin et premières tranches de travaux d'aménagements.	CARO, Chef de file	Maître d'ouvrage : Politique publique concernée : Nautisme Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, déplacements doux	40 000 €	350 000 €	390 000 €
3 Permettre la découverte d'un espace vaste par les modes doux de déplacement –				la mobilité cyclable		
1321	Déploiement des aménagements et entretien des pistes cyclables et des connexions (bac, itinéraires bis) entre les deux rives	CARO	Maître d'ouvrage : Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère, Déplacements doux	600 000 €	600 000 €	1 200 000 €
1322	Ouverture du cheminement cyclable reliant la Pointe de Port-des-Barques et la citadelle de Brouage	CARO	Maître d'ouvrage : Politique publique concernée : Tourisme, Culture Accompagnement du Grand Site : Déplacements doux	non évalué	non évalué	non évalué
1323	Déploiement de la charte « Accueil vélo » auprès des prestataires touristiques	CARO	Pilotage, animation Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Déplacements doux	20 000 €	20 000 €	40 000 €
4 Etudier et maîtriser la fréquentation en fonction de la sensibilité des sites						
141	Réunions périodiques du groupe de travail "accueil et fréquentation" : actualisation des stratégies de gestion de la fréquentation	CARO	Pilotage, animation Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux	sans objet	sans objet	sans objet
142	Schéma des sensibilités à la fréquentation incluant les sites les plus exposés, les cheminements littoraux, les bordures du fleuve et les principaux canaux (Charras et Charente-Seudre)	CARO / Inspection des sites -DREAL	Pilotage, animation Politique publique concernée : GEMAPI Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux	15 000 €	15 000 €	30 000 €
143	Reconduite d'études de fréquentation sur les sites les plus exposés	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux	30 000 €	30 000 €	60 000 €

Détail des mesures de l'ambition 2

Un archipel aux paysages préservés

Objectifs et mesures		Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs		
					2020/2023	2023/2026	Coût global
1. Dessiner et gérer la trame paysagère de l'archipel							
211	Gestion des marais en lien avec les enjeux des usages et de biodiversité : - Actions relatives à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques de la CARO ; - Application des Mesures Agri-environnementales / gestion des sites Natura 2000	DDTM / DREAL / CARO	Pilotage et animation Natura 2000 Politique publique concernée : GEMAPI Rôle du Grand Site : Gestion des espaces naturels	DREAL / DDTM : pilote MTES : financement Natura 2000 Chambre d'agriculture : opérateur des mesures agri-environnementales	140 000 €	140 000 €	280 000 €
212	Identification d'une trame des milieux boisés, humides et bocagers par une approche pluridisciplinaire	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : GEMAPI, Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	Agence de l'eau Adour Garonne : financement	100 000 €		100 000 €
213	Labellisation "Territoire trame bleue, trame verte" de la Région Nouvelle-Aquitaine	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : GEMAPI, Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	Région : financement / échanges d'expérience	100 000 €	250 000 €	350 000 €
214	Porter à connaissance auprès des différents acteurs de l'aménagement	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : GEMAPI, Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	DREAL / DDTM	sans objet	sans objet	sans objet
215	Ateliers pédagogiques Régionaux des Écoles du paysage	Ecoles du paysage	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	DREAL : financement	30 000 €	30 000 €	60 000 €
2. Limiter les effets de la dispersion de l'habitat dans l'archipel							
221	Guichet unique afin de faciliter le renouvellement de "la ville sur la ville", la transition énergétique et l'intégration patrimoniale et paysagère	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Habitat, Aménagement du territoire, Environnement, Patrimoine Accompagnement du Grand Site : Synergie des politiques en direction des porteurs de projets particuliers	Communes concernées par la politique de la ville, ensembles bâtis concernés par le site classé (Île d'Aix notamment) CAUE : appui / conseil	25 000 €	25 000 €	50 000 €
222	Boîte à outils architecturale et paysagère	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Habitat, Aménagement du territoire, Environnement, Patrimoine, GEMAPI Accompagnement du Grand Site : Synergie des politiques en direction des aménageurs et porteurs de projet	DREAL : financement MTES et suivi CAUE : appui / conseil	30 000 €	30 000 €	60 000 €
223	Observation des évolutions de la forme urbaine : - Reconstitution en 2020 de l'observatoire photographique et valorisation avec celui de la Ville de Rochefort ; - Suivi régulier de la consommation foncière avec un outil spécifique	CARO	Pilotage et recueil de données Politique publique concernée : Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification	DREAL : financement	20 000 €	20 000 €	40 000 €

Détail des mesures de l'ambition 2

Un archipel aux paysages préservés

Objectifs et mesures		Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs		
					2020/2023	2023/2026	Coût global
3. Intégrer le paysage dans la conception des aménagements productifs							
231	Mise en place d'un cadre, d'une méthodologie et d'une stratégie d'aménagement et de gestion paysagère des zones d'activités économiques communautaires (zones prioritaires, méthodologie)	CARO	Pilotage Politique publique concernée : Economie et Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification, Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	Suivi : DREAL CAUE : appui conseil	100 000 €	300 000 €	400 000 €
232	Renouvellement des zones d'activités des rives de la Charente à Rochefort (suite EUROPAŃ)	CARO	Pilotage Politique publique concernée : Economie et Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification, Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	STAP et Inspection des sites : suivi au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables et du site classé de la Ville de Rochefort	70 000 €	100 000 €	170 000 €
233	Poursuite du dispositif d'accompagnement des porteurs de projets d'aménagements / constructions agricoles et conchyliques	CARO	Pilotage Politique publique concernée : Economie Accompagnement du Grand Site : Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	Chambre d'agriculture, Comité régional Conchylicole, DREAL et STAP, CAUE : suivi	10 000 €	10 000 €	20 000 €
234	Signalétique des activités : Schéma et mise en œuvre pour les activités primaires et d'accueil situées hors agglomération	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme, Economie	DREAL / DDTM Domainialité : communes et Département	70 000 €	70 000 €	140 000 €
4. Mobiliser l'approche paysagère dans les politiques publiques liées au changement climatique							
241	Intégration paysagère des ouvrages de protection contre la mer	CARO	Pilotage Politique publique concernée : GEMAPI Accompagnement du Grand Site : Aménagement opérationnel, Planification, Gestion des espaces naturels	Département : Maître d'ouvrage des études et travaux DREAL : suivi CAUE : appui conseil	20 000 €	50 000 €	70 000 €
242	Analyse comparée au regard des enjeux paysagers et de la production d'énergies renouvelables	CARO	Pilotage Politique publique concernée : Environnement Accompagnement du Grand Site : Aménagement opérationnel, Planification, Gestion des espaces naturels	ADEME : appui conseil DREAL : suivi	15 000 €	15 000 €	30 000 €
243	Etablissement de cadres opérationnels pour analyser des projets concernant la transition énergétique, le patrimoine et le paysage	CARO (Cf guichet unique à l'adresse des particuliers)	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Habitat, Aménagement du territoire, Environnement, Patrimoine Accompagnement du Grand Site : Synergie des politiques en direction des porteurs de projets particuliers	Espace protégé Inspection des sites STAP CAUE : appui / conseil	30 000 €	30 000 €	60 000 €
5. Intégrer le Grand Site de France au sein des nouveaux espaces de gestion							
251	Intégration du Grand Site dans le projet de Parc Naturel Régional	Entente « Parc Naturel Régional » entre la CARO, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique et la Communauté de communes du Bassin de Marennes	Un des trois EPCI associés Politique publique concernée : Aménagement du territoire, GEMAPI, Tourisme Accompagnement du Grand Site : Planification, Gestion des espaces naturels, Gestion des flux	Région : financement, validation des étapes État : suivi	80 000 €	non évalué à ce stade	80 000 €
252	Développement des synergies entre le Grand Site au sein du Parc Marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais	Parc naturel marin / CARO	Pilotage Politique publique concernée : Tourisme, GEMAPI Accompagnement Grand Site : Gestion des flux, Gestion des milieux naturels		10 000 €	à préciser	à préciser
253	Soutien à la relance de l'Opération Grand Site des marais de Brouage	CARO	EPCI associé à la Communauté de communes du Bassin de Marennes dans le cadre de l'entente du marais de Brouage	Région et Département : financement Syndicat mixte pour la valorisation de la citadelle de Brouage	10 000 €	non évalué	non évalué

Objectifs et mesures		Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs		
					2020/2023	2023/2026	Coût global
1. Renforcer la médiation des paysages et des patrimoines et l'éducation à l'environnement							
311	Extension du label Ville d'Art et d'Histoire au label Pays Art et d'Histoire	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Culture, Tourisme, Environnement Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	DRAC - Ministère de la Culture : dépositaire du label Ville de Rochefort - Ville d'Art et d'Histoire Associations du patrimoine, association de protection de la nature, communes : Ressources Inspection des sites et STAP : suivi	coût global de la candidature : 60 000 €	à déterminer	60 000 €
312	Recensement toponymique en mobilisant les ressources et les connaissances locales	CARO	Maître d'ouvrage en lien avec la politique « Art et Histoire » Politique publique concernée : Culture, Tourisme, Environnement Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	Associations du patrimoine, associations de protection de la nature, communes : Ressources	20 000 €	20 000 €	40 000 €
313	Installation du conseil scientifique et culturel des sites touristiques dans la perspective de l'élaboration de programmes scientifiques et culturels concernant l'Arsenal à Rochefort et le Pont transbordeur	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Culture, Tourisme, Environnement Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	Région et Département Inspection des sites et STAP : suivi	30 000 €	45 000 €	75 000 €
314	Résidences d'artistes visant la médiation des patrimoines et des paysages	CARO	Maître d'ouvrage ou financeur Politique publique concernée : Culture Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	DRAC et Région : financement Communes d'accueil	40 000 €	40 000 €	80 000 €
2. Promouvoir l'esprit des lieux et les valeurs du projet Grand Site auprès des visiteurs							
321	Sensibilisation et formation des agents d'accueil de l'Office du tourisme et des prestataires touristiques à l'esprit des lieux et aux valeurs du projet	CARO / Office du tourisme Communautaire	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme, Environnement Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	Inspection des sites Ville de Rochefort-Ville d'Art et d'Histoire	15 000 €	15 000 €	30 000 €
322	Documentation de promotion liée à l'esprit des lieux et aux valeurs du projet	Office du tourisme Communautaire	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme, Environnement Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation, Communication	CAROI, Charentes Tourisme : appui conseil	40 000 €	40 000 €	80 000 €
323	Implantation de la signalétique Grand site de France	CARO	Maître d'ouvrage, Chef de file Politique publique concernée : Tourisme, Environnement Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation, Communication	Communes, Département : Concessionnaire autoroutier : établissement du schéma	60 000 €	20 000 €	80 000 €
324	Installation d'une porte d'entrée du Grand Site à la Réserve naturelle de Yves	Département	Participation au financement Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Communication	Commune d'Yves Syndicat Intercommunal du Littoral Yves Châtelain Aix Fouras : porteur du projet des protections contre la mer Conservatoire du littoral : propriétaire / Inspection des sites : suivi	400 000 €	/	400 000 €
3. Partager avec les habitants les pratiques liées aux espaces du Grand Site de France							
331	Valorisation des pratiques des loisirs et de sports liés au site : chasse, pêche aux carrelots, pêche à pied, sports de plein air	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Culture Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	Associations, communes : Ressources Fédérations Station Nautisme Rochefort Océan	/	30 000 €	0 €
332	Connaissance des évolutions du tourisme et de ses enjeux (éditions, expositions)	CARO	Maître d'ouvrage en lien avec la politique « Art et Histoire » Politique publique concernée : Culture Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	Associations, communes : Ressources Conception : le Musée de Fouras, l'écomusée de Port-des-Barques et le Service du patrimoine de la Ville de Rochefort.	25 000 €	/	0 €
333	Soutien aux circuits courts des productions agricoles et conchyliques : restauration scolaire, filières, vente directe.	CARO	Maître d'ouvrage / Financement Politique publique concernée : Economie, Patrimoine, Environnement Accompagnement du Grand Site : Interprétation, relocalisation des filières	Syndicat Mixte Cuisine centrale Communes, Département (collèges), Région (lycées) Chambre d'agriculture : appui conseil	150 000 €	100 000 €	250 000 €
4. Redécouvrir les jardins de l'estuaire et de l'arsenal							
341	Fédérer les initiatives concernant les jardins de l'estuaire et de l'arsenal "mottes", partagées ou non, municipaux, d'acclimatation, "Jardin des Retours"	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Culture Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	Associations, communes : Ressources	30 000 €	30 000 €	60 000 €
342	Construire la notoriété du Grand Site de France de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort comme un jardin de la métropole entre Nantes et Bordeaux	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme, Environnement Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Communication	Charentes Tourisme	25 000 €	25 000 €	50 000 €